

AVIS
D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 001 /AONO/PREFETURE – ESEKA/SIGAM /2026 DU 30/08/2026
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LE RESIDENCE DU PREFET ; LA REHABILITATION ET
EQUIPEMENT DE LA PREFECTURE D'ESEKA DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN
PROCEDURE D'URGENCE

Financement : Budget d'Investissement Public (BIP) MINAT, EXERCICE 2026

1. Objet de l'Appel d'Offres :

Le Préfet du Nyong et Kélé, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la résidence du préfet ; la réhabilitation et Equipement de la Préfecture d'Eséka dans le Département du Nyong et Kélé, Région du Centre.

2. Consistance des travaux
En un LOT

Les travaux comprennent notamment :

REHABILITATION DE LA RESIDENCE DU PREFET ; LA REHABILITATION ET EQUIPEMENT DE LA PREFECTURE D'ESEKA

- Travaux préparatoires ;
- Maçonnerie
- Charpente couverture ;
- Menuiserie bois métallique Aluminium;
- Plomberie, et sanitaire.
- Revêtement ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- Equipements ;
- . Table de conférence en bois en forme rectangulaire de 7x3.50m
- Chaises visiteur en simili cuir 4 pieds en acier noir + Accoudoir en acier noir

3. Allotissement

Les travaux sont subdivisés en lot unique ci-après définis comme suit :

N° LOT	Désignation
UNIQUE	Réhabilitation de la Résidence du préfet ; la réhabilitation et Equipement de la préfecture d'Eséka

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

N° Lot	Nature de la prestation	Montant en FCFA
UNIQUE	Réhabilitation de la Résidence du préfet ; la réhabilitation et Equipement de la préfecture d'Eséka	20 000 000 FCFA

NB : Toutes taxes comprises par lot.

5 Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de **quatre (04) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

6 Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises de droit Camerounais ayant des compétences dans le domaine des Travaux Publics. Possédant une bonne expérience dans la réalisation des travaux de Génie Civil et justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux.

7 Financement

Les travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, sont financés par le : **Budget d'Investissement Public (BIP), (MINAT) EXERCICE 2026.**

8 Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne

9 Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO dont le montant s'élève à :

N° Lot	Nature de la prestation	Caution de soumission
UNIQUE	Réhabilitation de la Résidence du préfet ; la réhabilitation et Equipement de la préfecture d'Eséka	400 000 FCFA

Et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Restituées dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication des résultats. La caution de soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

La Caution de soumission sera accompagnée du récépissé (CDEC) de soumission délivrée par la Caisse de Dépôt et Consignation.

N.B : Tous cautionnement doit être accompagnés du récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) conformément à la Lettre-Circulaire N° 000019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024.

10 Consultation du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert

La version physique du Dossier d'Appel d'Offres peut être consultée dans les Services du Maître d'Ouvrage délégué, sis à Eséka, (dans le Service Interne de Gestion Administrative des Marchés) (SIGAM).

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm), dès publication du présent avis au journal des marchés (JDM).

11 Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert

Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert peut être obtenu aux heures ouvrables à partir de 07h30 à 15h30 min à la Préfecture d'Eséka, à l'étage dans le Service Interne de Gestion Administrative des Marchés (SIGAM), dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement de **30 000 F (Trente mille francs) CFA à la Recette des finances d'Eséka**. Non remboursables. Ladite quittance devra préciser le numéro de l'appel d'offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires doivent présenter l'original de la quittance en se faisant enregistrer.

Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS ou sur le site de l'ARMP (<http://www.armp.cm>) disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique.

Toutefois, la soumission par voie physique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12 Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Mairie de la Préfecture d'Eséka, à l'étage dans le Service Interne de Gestion Administrative des Marchés (SIGAM) au plus tard le 30/04 2026 à 12h00mn précises et devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 001 /AONO/PREFETURE ESEKA/SIGAM/ 2026 DU 30/03/2026
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LE RESIDENCE DU PREFET ; LA
REHABILITATION ET EQUIPEMENT DE LA PREFECTURE D'ESEKA DEPARTEMENT DU NYONG ET
KELLE, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE D'URGENCE»

Maître d'Ouvrage : Le Préfet du Nyong et Kellé

Commission Départementale de Passation des Marchés publics du Nyong et Kellé
FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC – (MINAT)
EXERCICE 2026

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

13 Recevabilité des plis

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être en cours de validité ou datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

NB 1 : Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

NB 2 : Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14 Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu, le 30/04/2026 à 13 heures précises par la Commission Départementale de Passation des Marchés (CDPM) siégeant dans la salle de réunions de la Préfecture d'Eséka.

NB : Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

15 Critères d'évaluation

15.1. Critères éliminatoires

a) Dossier administratif incomplet pour :

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Absence du récépissé CDEC de soumission à l'ouverture des plis ;
- Absence de l'Attestation de catégorisation, délivrée par l'Autorité chargée des marchés publics ou son représentant dûment mandaté ;
- Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

- Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
 - Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
 - Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés ;
 - Fausse déclaration ou pièce falsifiée.
- b) Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après :
- La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;
 - Une note d'organisation et de méthodologie comprenant le planning d'exécution des travaux.
- c) Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :
- Une soumission timbrée datée et signée ;
 - Le bordereau des prix unitaires (BPU), suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli d'une manière lisible paraphé à toutes les pages et la dernière page signée et cachetée ;
 - Le devis quantitatif et estimatif daté, signé et cacheté ;
 - Le sous détail des prix quantifiés paraphés à toutes les pages et signé puis cacheté à la dernière page.
- d) Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre Financière ;
- d) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou pièce non authentique ;
- e) Non-respect des modèles du DAO.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- a) L'expérience du personnel d'encadrement ;
- b) Moyens matériels ;
- c) Référence ;
- d) Planning d'exécution.

NB : Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de la Fonction Publique notamment par un « Acte » ne sera pas pris en compte.

16 Attribution

Le Préfet du Nyong et Kélé, Maître d'Ouvrage, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre au plus bas prix sera la moins disante et remplissant les capacités administratives, financières et techniques requises.

17 Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date initiale fixée pour la remise des offres.

18 Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Préfecture d'Eséka, à l'état dans le Service Interne de Gestion Administrative des Marchés (SIGAM) ou en ligne sur la plateforme COLEPS ou ARMP aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

19 Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et (+237) 37 07 48, le Maître d'Ouvrage par courrier.

Fait à ESEKA, le 30/08/2026
LE PREFET DU NYONG ET KELLE
(Autorité Contractante)

AMPLIATIONS

- ARMP - CENTRE (Pour publication au JDM)
- DD-MINMAP / NK (Pour information) ;
- Président CIPM / Préfet-NK ;
- Chef SIGAM / Préfecture-NK ;
- Affichage/Archives.



Emmanuel Lelous
Administrateur Civil Principal
Hors-Echelle



NATIONAL CALL FOR TENDERS OPENED IN EMERGENCY PROCEDURE

N° 001 /ONIT/ESEKA-/ISAM/, FROM 30/03/, 2026

FOR THE EXECUTION OF REHABILITATION OF THE PREFECT'S RESIDENCE; THE REHABILITATION AND EQUIPEMNTOF ESEKA PREFECTURE, DEPARTMENT OF NYONG AND KELLE, CENTER REGION

FINANCING: Public Investment Budget (PIB) MINAT - EXERCISE 2026

1. Subject of the Call or Tenders:

The Prefect of Nyong and kélé, Project Owner, is launching a National Open Call for Tenders under emergency procedure for the execution of construction work of a **community boxes in some localities in the Prefecture Eséka, Department of Nyong and Kellé, Center Region.**

2. Consistency of the work

For LOT N°A and LOT N°B

The works include in particular:

3. REHABILITATION OF THE PREFECT'S RESIDENCE;THE REHABILITATION AND EQUIPEMNTOF ESEKA PREFECTURE Préparatory works;

4. Maçonnerie
5. Roofing framework ;
6. Metal wood joinery Aluminum;
7. Plumbing and sanitary.
8. Coviring ;
9. Electricity ;
10. Painting ;
11. 20 - seat solid wood conference table
12. Visitor chair in imitation leather 4 black steel legs and black steel armrest;

Allotment

The work consists of two (02) lots presented as follows:

LOT	Désignation
SINGLE	REHABILITATION OF THE PREFECT'S RESIDENCE; THE REHABILITATION AND EQUIPEMNTOF ESEKA PREFECTURE

13. Forecast cost :

The estimated cost of the operation following preliminary studies is :

LOT	Nature of the service	Estimated cost FCFA
SINGLE	REHABILITATION OF THE PREFECT'S RESIDENCE; THE REHABILITATION AND EQUIPEMNTOF ESEKA PREFECTURE	20 000 000 FCFA

NB : including all taxes per lot.

14. Exécution deadline :

The maximum execution period provided by the Project Owner for the performance of the services is **(four 04 months per lot)**, including all possible constraints linked to the isolation, the specific constraints of the site, the climatic conditions and the means of access on site. The period runs from the date of notification of the service order to begin work.

It is up to the Contracting Party to propose in its offer an execution schedule falling within the above-mentioned period.

15. Participation and origin :

Participation in this National Call for Tenders is open on equal terms to all Companies under Cameroonian law with skills in the field of public works. Having good experience in carrying out Civil Engineering and justifying technical and financial capabilities for the good achievement of the work.

16. Financing :

The work of this notified national call for public invitation to tenders are financed by: **Public Investment Budget (PIB) – (MINAT), Fiscal year 2026.**

17. Mission of submission :

The submission method chosen for this consultation is offline.

18. Bid bond :

Each bidder must attach to their administrative documents a bid bond, paid by hand, issued by an organization or financial institution approved by the Minister responsible for finance to issue bonds in the of public contracts the list of which appears in exhibit 11 of DAO, the amount of which is:

N° Lot	Nature of the service	Submission deposit
SINGLE	REHABILITATION OF THE PREFECT'S RESIDENCE; THE REHABILITATION AND EQUIPEMENT OF ESEKA PREFECTURE	400 000 FCFA

And valid for up to thirty (30) days beyond the initial date of validity of the offers. The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or a first-class financial institution authorized by the Minister responsible for finance to issue guarantees in the context of public procurement, will result in the outright rejection of the offer. A bid bond produced but having no connection with the consultation concerned is considered absent. The bid bond presented by a bidder during the bid opening session is inadmissible.

Returned within fifteen (15) days from the date of publication of the results. The bid security of the successful bidder will be released as soon as the latter has signed the contract and provided the required final security.

NB: All bonds must be accompanied by the receipt of logging issued by the Caisse des Deposits and Consignments (CDEC) in accordance with the Circular Letter N°000019/LC/MINMAP from 05 June 2024.

19. Consultation of tenders file:

The physical version of the Call for Tenders Document can be consulted in the Contracting Authority's Services, located in Préfecture and Nyong et Kellé, upstairs in the Internal Administrative Management Service for Contracts (SIGAM).

It can also be consulted online on the platform (COLEPS) at the addresses <http://www.marchespublics.cm> or <http://www.publiccontracts.cm>, upon publication of this notice in the markets journal (JDM).

20. Acquisition of tenders file :

The Open National Call for Tenders File can be obtained during business hours from 7:30 a.m. to 3:30 p.m. at the Town Hall of the Préfecture and Nyong et Kellé, upstairs in the Internal Administrative Management Service for Markets (SIGAM), upon publication of this Notice, upon presentation of a receipt for payment of **30,000 f (Fifty thousand francs) CFA to the Finance Revenue of Eséka.** Non-refundable. Said receipt must specify the number of the call for tenders. When withdrawing the file, bidders must present the original receipt when registering.

It is also possible to obtain the DAO by free download on the platform (COLEPS) or on the ARMP website (<http://www.arpmp.cm>) available at the following addresses for the electronic version. However, physical submission is subject to payment of the DAO purchase fee.

21. Submission of offers :

Each offer redirected in French or English in seven (07) copies, including one (01) original and six (06) copies marked as such, must reach the Town Hall of the Eséka prefecture, upstairs in the Internal Administrative Management of Markets (SIGAM) department **no than. February 12, 2026 at 12:00 p.m sharp** and must bear the following mention:

30/04

« NATIONAL CALL FOR TENDERS OPENED IN EMERGENCY PROCEDURE

N° 001 /ONIT/ESEKA-PREFECTURE/GS/ FROM 30/03/ 2026
FOR THE EXECUTION OF REHABILITATION OF THE PREFECT'S RESIDENCE; THE REHABILITATION AND EQUIPEMNT OF
ESEKA PREFECTURE, DEPARTMENT OF NYONG AND KELLE, CENTER REGION »

Delegated project manager: prefect of nyong and kélé

Internal Procurement Commission placed with the dnyong and kélé prefecture

FINANCING: Public Investment Budget (PIB) MINAT - EXERCISE 2026

« TO BE OPENED ONLY DURING THE COUNTING SESSION »

22. Admissibility of folds :

The required administrative file documents must be produced in originals or in copies certified true by the issuing department or a competent administrative authority, in accordance with the stipulations of the Special Regulations of the Call for Tenders. They must be valid or dated less than three (03) months or have been established after the date of signature of the call for tenders.

NB : The administrative documents, the technical offer and the financial offer must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope.

The following will be inadmissible by the Project Owner :

- Bids bearing information on the identity of the tenderers ;
- Bids submitted after the closing date and time for submission of bids ;
- Envelopes without indication on the identity of the Invitation to Tender ;
- Bids non-compliant with the bidding mode ;
- Failure to comply with the number of copies specified in the RPAO or offer in copies only.

NB : Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts or the failure to comply with the model documents of the Tender File shall lead automatically to the rejection of the bid without any other procedure. A bid bond submitted but not relating to consultation concerned shall be considered as absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall not be accepted.

23. Opening of bids :

The opening of the bids will take place in one time and will take place on February 12, 2026 at exactly 1 p.m. by the Internal Procurement Commission (CIPM) sitting in its meeting room in the Commune of Bot-Makak.

NB : Only tenderers may attend this opening session or be represented by a person of their choice, duly authorised, even in case of a group of companies. Under pain of being rejected, the required administrative documents must be submitted in originals or copies certified by the issuing service or the relevant administrative authority, in accordance with the provisions of the Special Regulations of the invitation to tender. They shall be no later than 3 (three) months old from the original deadline for the submission of tenders or must have been issued after the date of signature of the Tender Notice.

In case of absence or non-conformity of a document in the administrative file during the opening of bids, after a 48(forty-eight) hours deadline granted by the Board, the file shall be rejected.

24. Evaluation criteria :

24.1. Eliminatory criteria :

a. Incomplete administrative file due to :

- Absence or non-compliance of the bid bond at the opening bids ;
- Absence of the receipt CDEC submission;
- Absence of categorization certificate, issued by the public procurement authority;
- Absence of the database charter dated and signed;
- Absence of the declaration of commitment to respect for the environmental and social clause dated and signed;
- Absence or non-compliance of one document from the administrative file other than the bid bond after a period of 48 hours granted by the Internal Procurement Commission;
- False declaration or falsified document.

- False declaration or falsified document.

b. Incomplete technical offer due to absence of one of the following elements:

- Formal declaration attesting that the tenderer did not abandon a contract over the past three years and that he is not on the list of failing contractors drawn by the Ministry of Publics Contracts (MINMAP) ;
- An organization and methodology note including the work execution schedule ;

c. Incomplete financial offer due to absence of one of the following documents :

- A stamped, dated and signed submission letter ;
- The unit price schedule (BPU) compliant with the model indicating of the prices exclusive of VAT in figures and in words, filled in legibly way, initialled on all pages, signed and stamped on the final page ;
- The quantitative and estimated estimate dated, signed and stamped ;
- Quantified breakdown of prices initialled on every pages.

d. Omission of a quantified unit price in the financial offer ;

e. False declaration or falsified document or non-authentic document ;

f. Non-compliance with the submission method.

24.2. Essential criteria :

The essential criteria for the qualification of bidders shall focus especially on :

- a. the experience of the supervisory staff;
- b. the equipment.
- c. Référence ;
- d. Execution schedule.

Any public official listed among the staff and who has not presented all the documents likely to justify their release from the Service, in particular by an "Act" will not be taken into account.

25. Award of contract :

The Project Owner or the Delegated Project Owner shall award the contract to the bidder whose bid meets the required technical financial qualification criteria and whose offer was evaluated as the lowest by including as the case may be, the rebates proposed
A tenderer cannot be awarded more than one lot

26. Maximum number of lots :

Tenderers remain committed to their offer for ninety (90) days from the initial date set for the submission of tenders.

27. Further information :

Additional information can be obtained during business hours from the town hall of the Prefecture and Nyong et Kélé, upstairs in Internal Administrative Management Service for Markets (SIGAM) or online on the platform (COLEPS) or ARMP at the addresses: <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.marchespublics.cm>

28. Fight against corruption and malpractices :

For any denunciation of corruption attempt practices, facts or acts, please call the National Anti-Corruption Commission (NACC) 1517, the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) (SMS or call) on (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, the Contracting Authority's (690 641 671).

ESEKA, THE 30/03/ 2026
THE PREFECT OF NYONG ANG AND KELLE
(Contracting Authority)

argements:

- ARMP for publication and archiving ;
- DD / MINMAP / NK (for information) ;
- Chairman ITB / Préfet-NK (for information) ;
- Chef SIGAM / Prefecture-NK ;
- Archiving/Chrono.



Engamba Emmanuel Loloue
Administrateur Civil Principal
Hors-Echelle